Commune nouvelle de MESNILS-SUR-ITON 02.32.34.50.37

Extrait du registre des décisions du Maire Décision n° 2022.06.03



Objet : Avenant - Réalisation d'un logement à l'ancienne Mairie de Grandvilliers

Le Maire de la Commune de Mesnils-sur-Iton,

Vu l'article L.2122-22 (4°) du Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu l'ordonnance du 26 novembre 2018 relative à la commande publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du nouveau code de la commande publique, Vu la délibération n°2020-036 du 10 juillet 2020, déléguant au maire le pouvoir « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique,

Vu la décision d'attribution n°2021-10-06 du 28 octobre 2021.

Considérant que cet avenant s'élève à 364,14€ HT (plus-value) soit 436,97€ TTC ; que le montant initial du marché était de 4 102,00€ HT ; que le montant modifié du marché était de 3 762€ HT ; que le nouveau montant du marché s'élève à 4 126.14€ HT.

DÉCIDE

<u>Article 1^{er}</u>: de procéder à la signature de l'avenant n°2 du marché de travaux de réalisation d'un logement à Grandvilliers, dont le titulaire du lot n°9 est l'entreprise DOLPIERRE – BP 69 – 27110 CROSVILLE LA VIEILLE

L'avenant ayant pour objet la fourniture et la mise en œuvre de ragréage fibré à l'étage du logement.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

<u>Article 3</u>: Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

- o Monsieur le Préfet de l'Eure,
- o Monsieur le Trésorier de Breteuil sur Iton.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20220608-2022-06-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022 Notification : 09/06/2022

۹

Fait à Mesnils-sur-Iton, le 08 juin 2022 Colette BONNARD,

Maire,